

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Séance du 14 mars 2013

Ordre du jour

1. Comité de concertation Gouvernement fédéral Gouvernements des Communautés et des Régions.
2. Relations avec le Parlement de la Communauté française.
3. Cadre financier pluriannuel 2014-2020.
Résultats du Sommet des 7 et 8 février 2013.
4. Désignation de représentants de la Communauté au sein du
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.
5. Fonction publique.
Régime de mandats.
Désignation de la Directrice générale de l'École d'Administration publique.
6. Résultats de la troisième phase de l'appel à projets à l'attention du réseau d'enseignement libre subventionné dans le cadre de la création de nouvelles places à Bruxelles et en Wallonie, en réponse au boom démographique.
7. Projet d'arrêté relatif au test d'orientation du secteur de la santé et aux activités préparatoires aux études de médecine.
Deuxième lecture
8. Octroi d'une subvention à l'asbl Théâtre de la Communauté de Seraing pour l'année 2013.
Lecture unique
9. Octroi d'une subvention à l'asbl Musée de la Préhistoire en Wallonie pour l'année 2013.
Lecture unique
10. Octroi d'une subvention à la Maison de la Culture de Tournai pour l'année 2013.
Lecture unique
11. Infrastructures culturelles.
Le Mundaneum.
Rénovation légère des espaces d'accueil du bâtiment principal restructuration et mise en conformité du bâtiment arrière et construction d'une annexe marché de travaux.
Lecture unique

12. Octroi d'une subvention à l'asbl La Médiathèque de la Communauté française, Service éducatif, à titre de soutien au programme « Outil permanent de promotion de la santé ».
Lecture unique
13. Cellule politique francophone santéassuétudes.
Nouvelle répartition des crédits en application de l'article 18, dernier tiret, du décret du 20 décembre 2012 contenant le budget général des dépenses pour l'année 2013.
Lecture unique
14. Projet de décret portant diverses modifications en matière de formation des personnels de la santé.
Deuxième lecture
15. Avant-projet d'arrêté modifiant, en ce qu'il détermine le régime des congés et vacances annuelles pour les membres du personnel des centres psychomédicosociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française, l'arrêté royal du 19 mai 1981 relatif aux vacances et aux congés des membres stagiaires ou nommés à titre définitif du personnel technique des centres psychomédicosociaux de l'Etat, des centres de formation de l'Etat et des services d'inspection.
Première lecture
16. Rapport de la Commission de pilotage pour l'année 2012.
Lecture unique